

**ORGANIGRAMME
ADMINISTRATION CENTRALE**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

et

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

JUIN 2012

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

(Décret n° 2012-767 du 24 mai 2012 relatif aux attributions du ministre de l'éducation nationale)

MINISTRE : Vincent PEILLON

Le ministre de l'éducation nationale prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement en faveur de l'accès de chacun aux savoirs et du développement de l'enseignement préélémentaire, élémentaire et secondaire.

Le ministre de l'éducation nationale veille, conjointement avec les autres ministres intéressés, au développement de l'éducation artistique et culturelle des enfants et des jeunes adultes tout au long de leurs cycles de formation.

Pour l'exercice de ses attributions, le ministre de l'éducation nationale a autorité sur la direction générale de l'enseignement scolaire, sur l'inspection générale de l'éducation nationale et sur le bureau du cabinet.

Le ministre de l'éducation nationale a autorité, conjointement avec le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur le secrétariat général, sur l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche ainsi que sur le médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, sur le haut fonctionnaire de défense et de sécurité et sur la mission ministérielle d'audit interne.

Le ministre de l'éducation nationale dispose, en tant que de besoin, de la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et du délégué à l'information et à l'orientation.

Le ministre de l'éducation nationale assure, conformément à leurs dispositions statutaires, la tutelle des établissements publics relevant de ses attributions.

LA MINISTRE DÉLÉGUÉE, CHARGÉE DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

MINISTRE DELEGUEE : George PAU-LANGEVIN

LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

(Décret n° 2012-777 du 24 mai 2012 relatif aux attributions de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche)

MINISTRE : Geneviève FIORASO

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche prépare et met en œuvre de la politique du Gouvernement relative au développement de l'enseignement supérieur.

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche propose et, en liaison avec les autres ministres intéressés, met en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine de la recherche et de la technologie. Il est compétent en matière de politique de l'espace.

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche prépare les décisions du Gouvernement relatives à l'attribution des ressources et des moyens alloués par l'Etat dans le cadre de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur ». A cet effet, les autres ministres lui présentent leurs propositions de crédits de recherche. La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche est associée à la définition et à la mise en œuvre du programme des investissements d'avenir.

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche participe à la promotion et à la diffusion des nouvelles technologies.

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche participe, conjointement avec les autres ministres intéressés, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en faveur de l'utilisation et de la diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

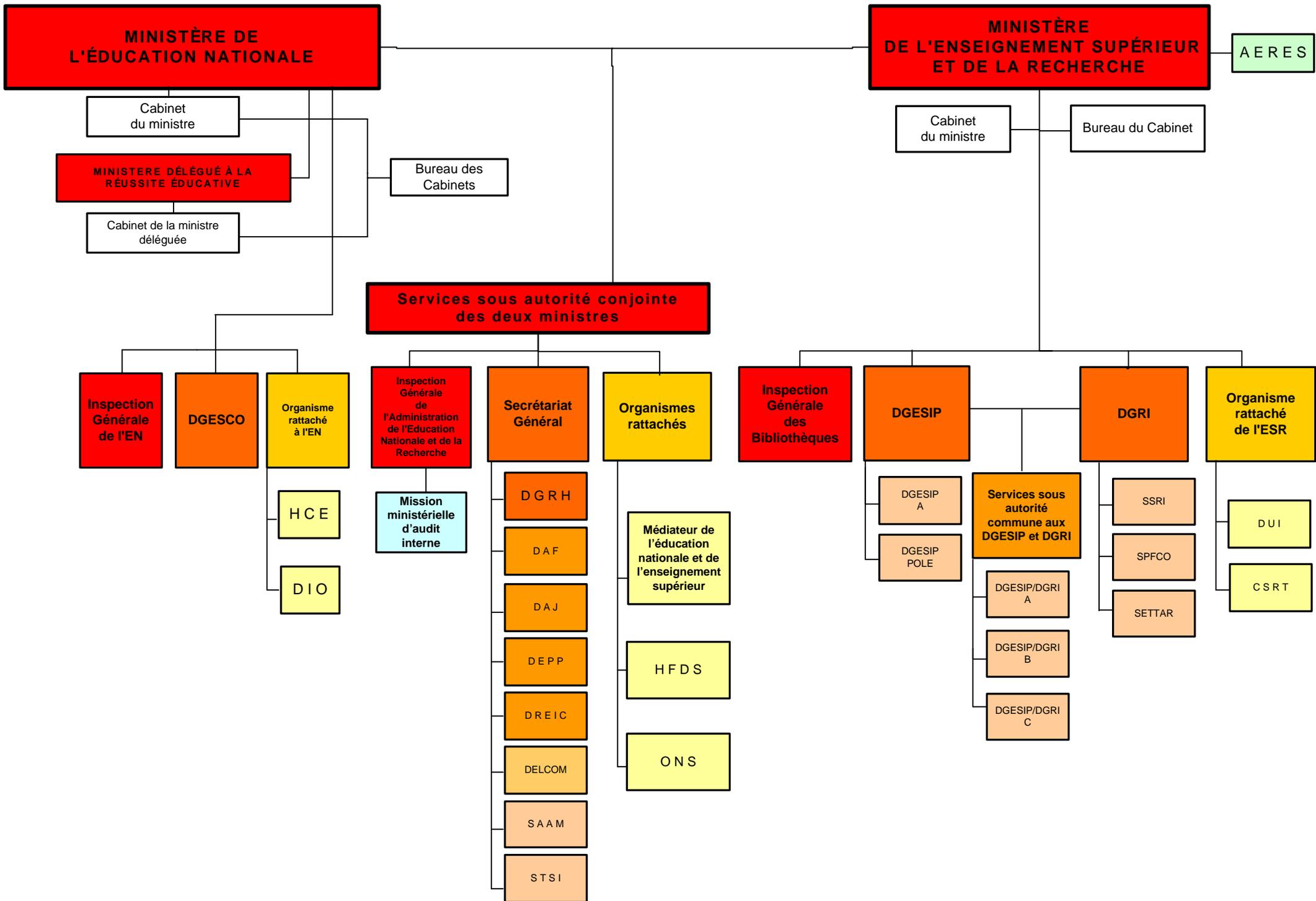
Pour l'exercice de ses attributions, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a autorité sur la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, sur la direction générale de la recherche et de l'innovation, sur l'inspection générale des bibliothèques et sur le bureau du cabinet.

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a autorité, conjointement avec le ministre de l'éducation nationale, sur le secrétariat général, sur l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche ainsi que sur le médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, sur le haut fonctionnaire de défense et de sécurité et sur la mission ministérielle d'audit interne.

Pour l'exercice de ses attributions, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche dispose en tant que de besoin de la direction générale de l'enseignement scolaire.

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche peut faire appel à l'inspection générale de l'éducation nationale, à la direction générale des médias et des industries culturelles et à la direction générale de la modernisation de l'Etat.

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche assure, conformément à leurs dispositions statutaires, la tutelle des établissements publics relevant de ses attributions.



MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
Vincent PEILLON

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**
Geneviève FIORASO

Cabinet
Pierre-Yves DUWOYE, directeur du cabinet
Benoît PICHARD, chef de cabinet

Cabinet
Lionel COLLET, directeur du cabinet
Rémy GICQUEL, chef de cabinet

**MINISTRE DÉLÉGUÉE CHARGÉE
DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE**
George PAU-LANGEVIN

Bureau du Cabinet
Marylène IANNASCOLI, chef du bureau du cabinet

Cabinet
Claude COQUART, directeur du cabinet
Emmanuel PROVIN, chef de cabinet

Bureau des Cabinets
Jean-Jacques LADVIE, chef du bureau des cabinets

BDC UGARH
Brigitte TOUITOU 519 57

**Services sous autorité conjointe
des deux ministres**

IGEN
Inspection Générale de l'Éducation Nationale
Carré Suffren - 31-35 rue de la Fédération 75015 PARIS

Erick ROSER, doyen de l'IGEN 531 70 fax : 523 11
Jean-Pierre DELAUBIER, assesseur 554 33
Brigitte DORIATH, assesseur 554 01

IGAENR
Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation
Nationale et de la Recherche
Carré Suffren – 31-35 rue de la Fédération 75015 PARIS
Thierry BOSSARD, chef du service 531 30 fax : 510 01
Henri PERETTI, adjoint 535 23

IGB
Inspection Générale des Bibliothèques
Carré Suffren – 31-35 rue de la Fédération 75015 PARIS
Dominique AROT, doyen de l'IGB 525 92 fax : 505 69

SASIG
Secrétariat administratif des services d'inspection générale
Richard KRAUS
Tél : 530 60 Fax : 513 73

**Mission ministérielle
d'audit interne**

ORGANISMES RATTACHÉS A L'EN

ORGANISMES RATTACHÉS AUX DEUX MINISTÈRES

ORGANISMES RATTACHÉS A L'ESR

HCE
Haut Conseil de l'Éducation
Carré Suffren – 31-35 rue de la Fédération 75015 PARIS
Bruno RACINE, président Tél : 502 82 fax : 502 89
Pierre MAUREL, secrétaire général Tél : 502 81

Médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
Carré Suffren – 31-35 rue de la Fédération 75015 PARIS
Monique SASSIER Tél : 539 87 fax : 522 99

DUI
Délégation aux Usages de l'Internet
1 rue Descartes 75005 PARIS
Bernard BENHAMOU, délégué Tél : 585 65 fax : 585 35
Pierre PEREZ, secrétaire général Tél : 599 69

DIO
Délégué à l'information et à l'orientation
97 rue de Grenelle 75007 PARIS
Jean-Robert PITTE Tél : 549 85 fax : 549 89

HFDS
Haut fonctionnaire de Défense et de Sécurité
99 rue de Grenelle 75007 PARIS
Jean MARIMBERT
Jean-Marie LENZI, adjoint pour le MEN Tél : 585 13 fax : 585 87
Dominique MAILLOT, adjoint pour le MESR Tél : 584 13

CSRT
Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie
1 rue Descartes 75005 PARIS
Dominique CHAGNOLLAUD, vice président Tél : 596 85 fax : 589 62
Fabrice LARCHE, secrétaire général Tél : 582 03

ONS
Observatoire National de la Sécurité
et de l'accessibilité des établissements d'enseignement
Carré Suffren - 31-35 rue de la Fédération 75015 PARIS
Jean-Marie SCHLERET Tél : 573 74 fax : 564 94
Nadine VIERS, secrétaire générale 570 73

ORGANISMES INDÉPENDANTS

SCBCM
Service du Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel
110 rue de Grenelle, 75007 PARIS fax : 527 08
Jean-Luc PAIN, chef du service 513 25
Florence SEVIN-DAVIES, responsable du département de contrôle budgétaire 534 10
Serge MONBEC, responsable du département comptable ministériel 528 00
1 rue Descartes, 75005 PARIS fax : 582 33
Responsables du contrôle des organismes
Malika MOHA, 512 40
Patrick ROGER, 586 39
Jean-Claude PERREL, 512 40

AERES
Agence d'Évaluation de la Recherche et de
l'Enseignement Supérieur
20 rue Vivienne 75002 PARIS fax : 563 94
Didier HOUSSIN, président 560 97
Laurence PINSON, secrétaire générale

Direction générale de l'enseignement scolaire : (D.G.E.S.C.O)

I.-La direction générale de l'enseignement scolaire élabore la politique éducative et pédagogique ainsi que les programmes d'enseignement des écoles, des collèges, des lycées et des lycées professionnels.

Elle définit le cadre et assure l'animation des actions de formation continue organisées dans les établissements du second degré.

Elle élabore la réglementation relative à l'organisation et au fonctionnement des écoles et des établissements du second degré.

En liaison avec la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et la direction générale des ressources humaines, elle définit la politique de recrutement des personnels et les orientations générales de la politique de formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés.

Elle définit la politique de diffusion et d'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement scolaire et favorise le développement des ressources et des services pédagogiques numériques.

Elle assure la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information dans les domaines relevant de ses compétences.

Elle définit et anime la politique de scolarisation des élèves présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé. Elle coordonne la politique de formation et de professionnalisation pour ce qui relève de l'enseignement spécialisé. Elle définit la politique relative à l'éducation prioritaire. Elle en anime et évalue la mise en œuvre.

Elle attribue les aides auxquelles peuvent prétendre les associations éducatives qui prolongent l'action de l'enseignement public.

Elle définit la politique en matière de vie scolaire, de prévention et d'action sanitaire et sociale en faveur des élèves.

Elle est chargée des questions pédagogiques relatives aux établissements d'enseignement scolaire privés.

Elle contribue à l'action européenne et internationale relative à l'enseignement scolaire et favorise, en liaison avec la direction des relations européennes et internationales et de la coopération, la mobilité des enseignants et des élèves des formations générales, technologiques et professionnelles. Elle exerce la tutelle pédagogique des établissements scolaires français à l'étranger.

II.- Elle est chargée des programmes budgétaires relatifs à l'enseignement scolaire public du premier degré, à l'enseignement scolaire public du second degré et à la vie de l'élève arrêtés dans les lois de finances et relevant du ministère de l'éducation nationale.

Elle fixe aux autorités académiques leurs objectifs dans le champ de ces missions et évalue leurs résultats.

Elle alloue aux autorités académiques les moyens en crédits et en emplois destinés aux écoles et aux établissements publics du second degré.

DGESCO DRDIE
Département de la recherche et du développement, de l'innovation et de l'expérimentation
Bénédicte ROBERT tél : 510 42

DGESCO DEI
Département des relations européennes et internationales
Anna-Livia SUSINI tél : 508 98

DGESCO DIV
Département de l'information et de la valorisation
Nelson VALLEJO-GOMEZ (*) tél : 520 62

DGESCO
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE
Jean-Michel BLANQUER - directeur général
Renaud RHIM, chef de service, adjoint au directeur général, chargé des questions transversales

fax : 01 55 55 38 54
01 55 55 12 70

01 55 55 34 95

DGESCO MPPP
Mission prévention, personnalisation, promotion
Jean-Michel COLONNA (*) tél : 502 29

DGESCO UGARH
Mélanie Somkong-Quillard
536 04 / fax 507 05

DGESCO A
SERVICE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DE L'ACTION PEDAGOGIQUE
Xavier TURION, chef de service, adjoint au directeur général
fax 523 06
537 48

DGESCO B
SERVICE DU BUDGET, DE LA PERFORMANCE ET DES ETABLISSEMENTS
Guy WAÏSS, chef de service, adjoint au directeur général
fax 523 06
535 52

DGESCO A1
Sous-direction du socle commun, de la personnalisation des parcours scolaires et de l'orientation
Yves CRISTOFARI
fax : 538 92
510 32

DGESCO A2
Sous-direction des lycées et de la formation professionnelle tout au long de la vie
Jean-Marc HUART
fax : 522 41
537 31

DGESCO A3
Sous-direction des programmes d'enseignement, de la formation des enseignants et du développement numérique
Jean-Yves CAPUL
Murielle LAVELLE CASSANO
fax : 589 05
599 34
585 18

DGESCO MPE
Mission du pilotage des examens
Cyril MOREAU
513 58

DGESCO B1
Sous-direction de la gestion des programmes budgétaires
Patrick PAURICHE
fax : 523 79
513 74

DGESCO B2
Sous-direction de la performance et du dialogue avec les académies
Brigitte BRUSCHINI
fax : 536 70
513 47

DGESCO B3
Sous-direction de la vie scolaire, des établissements et des actions socio-éducatives
Roger VRAND
fax : 536 70
537 29

DGESCO A1 MMLF
Mission maîtrise de la langue française
N....

DGESCO A2 MIPP
Mission du partenariat avec le monde professionnel
Murielle TESSIER SOYER
fax : 509 65
514 29

DGESCO A3 MIS
Mission infrastructures et services
Dorothee DANIELEWSKI (*)
583 37

DGESCO B1 - 1
Bureau du programme « enseignement scolaire public du premier degré »
Eric PEYRE
fax : 530 53
530 80

DGESCO B2 MOM
Mission « outre-mer »
René-Teddy TANIER
fax : 513 98
519 40

DGESCO B3-MDE
Mission « prévention des discriminations et égalité fille-garçon »
Anne REBEYROL
fax : 536 70
525 26

DGESCO A1-1
Bureau des écoles
René MACRON
fax : 538 92
536 86

DGESCO A2-1
Bureau des lycées d'enseignement général et technologique
Isabelle ROBIN
fax : 522 73
539 63

DGESCO A3-1
Bureau des programmes d'enseignement
Véronique FOUQUAT
fax : 512 44
522 80

DGESCO B1-2
Bureau du programme « enseignement scolaire public du second degré »
Martine GARCIA
fax : 530 53
511 77

DGESCO B2-1
Bureau du suivi des stratégies et performances académiques
Véronique FOUQUE
fax : 529 75
512 06

DGESCO B3-1
Bureau de la santé, de l'action sociale et de la sécurité
Nadine NEULAT BILLARD
fax : 538 02
538 70

DGESCO A1-2
Bureau des collèges
Nicolas FELD
fax : 538 92
513 86

DGESCO A2-2
Bureau des lycées professionnels et de l'apprentissage
Olivier VANDARD
fax : 521 62
532 20

DGESCO A3-2
Bureau des usages numériques et des ressources pédagogiques
Alain THILLAY (*)
fax : 598 58
580 29

DGESCO B1-3
Bureau du programme « vie de l'élève »
Francis LETKI
fax : 539 11
512 61

DGESCO B2-2
Bureau du suivi des systèmes d'information
Philippe HUSSENOT
DESENGES
fax : 517 59

DGESCO B3-2
Bureau de la politique d'éducation prioritaire et des dispositifs d'accompagnement
Jean-François BOURDON
fax : 511 70
530 60

DGESCO A1-3
Bureau de la personnalisation des parcours scolaires et de la scolarisation des élèves handicapés
Sandrine LAIR
fax : 529 54
510 80

DGESCO A2-3
Bureau des diplômes professionnels
Maryannick MALICOT
fax : 510 69
535 56

DGESCO A3-3
Bureau de la formation des enseignants
Virginie GOHIN-MCHAIX
fax : 531 33
536 71

DGESCO B12
Bureau de la synthèse budgétaire, des études et du contrôle de gestion
Erwan COUBRUN
fax : 539 11
538 65

DGESCO B3-3
Bureau des écoles et des établissements, de la vie scolaire, des relations avec les parents d'élèves et de la réglementation
Anne LAVAGNE
fax : 537 36
511 54

DGESCO A1-4
Bureau de l'orientation et de l'insertion professionnelle
Patrick CHAUVET
fax : 529 39
506 15

DGESCO A2-4
Bureau de la formation professionnelle continue
Bernard PORCHER
fax : 537 14
536 97

DGESCO B3-4
Bureau des actions éducatives, culturelles et sportives
Annie LAURENT
fax : 529 54
521 55

(*) En cours de publication

Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (D.G.E.S.I.P.)

I. - La direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle élabore et met en œuvre la politique relative à l'ensemble des formations postérieures au baccalauréat, initiales et continues, relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Elle veille à la mise en œuvre, par les établissements relevant de sa compétence, de leurs missions d'orientation et d'insertion professionnelles.

Elle élabore les orientations stratégiques des programmes budgétaires relatifs aux formations supérieures et à la recherche universitaire ainsi qu'à la vie étudiante.

Elle exerce la tutelle des établissements publics relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et élabore le cadre juridique de leur organisation et de leur fonctionnement, en s'appuyant, en tant que de besoin, sur les recteurs, chanceliers des universités. Elle exerce également les compétences dévolues au ministre chargé de l'enseignement supérieur concernant la tutelle et la définition des projets pédagogiques des établissements de formation et d'enseignement supérieur relevant d'autres ministères.

Conjointement avec la direction générale pour la recherche et l'innovation, elle élabore les politiques documentaires et d'information scientifique et technique, ainsi que la politique de l'emploi scientifique, et assure la cohérence du système d'information de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Conjointement avec la direction générale pour la recherche et l'innovation et en liaison avec la direction générale des ressources humaines, elle définit la stratégie en matière de politique de gestion des ressources humaines et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences des établissements de formation et de recherche.

Conjointement avec la direction générale pour la recherche et l'innovation, elle assure la cohérence nationale et territoriale des stratégies et des politiques d'enseignement supérieur et de recherche.

Elle définit la politique du patrimoine immobilier de l'enseignement supérieur et assure le suivi des contrats de projet Etat-régions pour ce qui concerne les établissements d'enseignement supérieur.

Elle définit, en liaison avec la direction générale pour la recherche et l'innovation et la direction des relations européennes et internationales et de la coopération, les mesures nécessaires à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle favorise l'ouverture internationale des formations de l'enseignement supérieur et la mobilité des étudiants.

Elle participe aux négociations communautaires et internationales dans son domaine de compétence.

Elle fixe le référentiel des formations et la structure des niveaux de diplômes. Elle élabore les textes réglementaires y afférents.

Elle définit une politique d'habilitation qui prend en compte prioritairement les objectifs de cohérence et de qualité, la fédération des forces pédagogiques et scientifiques et la maîtrise raisonnée des flux d'étudiants et de diplômés.

Elle assure, en liaison avec la direction générale pour la recherche et l'innovation, l'accréditation des écoles doctorales.

Pour l'accomplissement de ses missions, elle s'appuie sur les travaux de l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

II. - La direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle élabore, en lien avec la direction des affaires financières, le budget des programmes relatifs aux formations et à la recherche universitaire ainsi qu'à la vie étudiante. Elle établit le projet annuel de performance et le rapport annuel de performance de ces programmes dont elle suit l'exécution budgétaire.

Elle conduit le dialogue stratégique et de performance ainsi que l'élaboration des contrats pluriannuels avec les établissements relevant de sa compétence.

Elle répartit les moyens entre les établissements d'enseignement supérieur à partir d'une analyse de leurs activités et de leurs performances.

Elle recueille et diffuse les meilleures pratiques des établissements d'enseignement supérieur en matière de formation, d'insertion professionnelle, de recherche et de gestion.

Elle définit la politique de diffusion et d'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement supérieur et favorise le développement des ressources et des services pédagogiques numériques.

III. - La direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle définit les actions propres à promouvoir l'égalité des chances et à améliorer les conditions de vie des étudiants.

Elle exerce la tutelle sur le centre national et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires. Elle est chargée de la réglementation et du suivi des aides aux étudiants.

Elle assure le secrétariat du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

DGESIP MCSF
Mission des conseillers scientifiques
Claude MEIDINGER 560 51

DGESIP MCE
Mission des conseillers d'établissements
Henri MELONI 565 43

CNESER Disciplinaire
Mustapha ZIDI
Suzanne CAUSSAT 561 02

DGESIP
DIRECTION GÉNÉRALE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE
Jean-Louis MUCCHIELLI - directeur général 563 00 fax : 560 03
Eric PIOZIN, chef de service, adjoint au directeur général 568 84

Chargée de communication
Caroline BABIGEON
587 57

DGESIP UGARH
Françoise RAYNAL-ROCHE
560 76 fax 566 73

Services communs avec la DGRI

DGESIP A
SERVICE DE LA STRATEGIE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE
Alain COULON, chef de service 567 84
Claude JOLLY, adjoint au chef de service 566 41

DGESIP/POLE
POLE DE CONTRACTUALISATION ET DE FINANCEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION ET DE RECHERCHE
Marie-Hélène GRANIER-FAUQUERT, chef de service, directrice du pôle 562 00

DGESIP/DGRI A
SERVICE DE LA COORDINATION STRATEGIQUE ET DES TERRITOIRES
N.... 588 53

DGESIP/DGRI B
SERVICE DES GRANDS PROJETS IMMOBILIERS
Alain NEVEU, chef de service 581 79

- Mission affaires européennes et internationales
Yves VALLAT 539 88
- Mission des écoles normales supérieures et des écoles françaises de l'étranger
Yves FAU 586 89
- Mission des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé
Catherine MALINIE 560 39
- Mission des formations de santé
Dominique DELOCHE 567 41
- Mission du contrat doctoral
N... 586 89

DGESIP B
Sous-direction de la performance et du financement de l'enseignement supérieur
Philippe IMBERT 585 57

DGESIP C
Sous-direction de l'égalité des chances et de la vie étudiante
Jean-Yves DE LONGUEAU 560 88

DGESIP/POLE A
Sous-direction de l'analyse de la performance et du dialogue contractuel
Gérard MAILLET 563 61

DGESIP/POLE B
Sous-direction de l'allocation des moyens et des affaires immobilières
Frédéric FOREST 560 22

DGESIP/POLE C
Mission de l'accompagnement des établissements
Pascale SAINT-CYR 588 33

DGESIP/DGRI A1
Mission de l'architecture du système de l'enseignement supérieur et de la recherche et des territoires
Marie-Françoise MERELLO 570 81

DGESIP/DGRI A2
Mission de l'emploi scientifique et du pilotage stratégique des ressources humaines
Frédéric LE CORRE 587 90

DGESIP/DGRI A3
Mission de la parité et de la lutte contre les discriminations
Agnès NETTER 580 07

DGESIP/DGRI A4
Mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire
Michel MARIAN 579 00

DGESIP/DGRI C
Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques
Olivier LEFEBVRE 582 69

DGESIP A1
Département de la stratégie de la formation et de l'emploi
Christine BRUNIAUX 566 58

DGESIP A2
Département de l'architecture et de la qualité des formations de niveau licence
Amaury VILLE 567 03

DGESIP A3
Département de l'architecture et de la qualité des formations de niveau master et doctorat
Laurent REGNIER 563 07

DGESIP B1
Département de la synthèse, de l'évaluation et du suivi budgétaire
Clotilde MERLUS 563 37

DGESIP B2
Département de la réglementation
Sylvie VASSEUR 564 92

DGESIP C1
Département de l'égalité des chances
Richard AUDEBRAND 563 13

DGESIP C2
Département de la vie des étudiants
Didier ROUX 560 31

DGESIP/POLE A1
Département du dialogue contractuel
Sophie JULIEN 567 16

DGESIP/POLE A2
Département des habilitations et des accréditations
Dominique PISTORIO 598 11

DGESIP/POLE B1
Département du système d'allocation des moyens
Cécile BATOU-TO-VAN 565 37

DGESIP/POLE B2
Département des affaires immobilières
Louissette LE MANOUR 562 46

DGESIP/DGRI C1
Département des études statistiques
Hélène MICHAUDON 572 56

DGESIP/DGRI C2
Département des systèmes d'information
Bruno BERREZAIE 538 25

DGESIP/DGRI C3
Département des outils d'aide au pilotage
Emmanuel WEISENBURGER 566 52

Direction générale pour la recherche et l'innovation (D.G.R.I.)

I. - La direction générale pour la recherche et l'innovation élabore la stratégie nationale en matière de recherche et, en liaison avec le ministère chargé de l'industrie, en matière d'innovation, et la décline par grands domaines scientifiques et dans ses dimensions transversales. Elle assure le suivi de la mise en œuvre de cette stratégie et veille à son évaluation.

Elle assure la cohérence et la qualité du système français de recherche et d'innovation, en liaison avec l'ensemble des ministères intéressés.

En lien avec les ministères compétents, elle définit une stratégie européenne et internationale en matière de recherche et d'innovation. Elle participe aux négociations communautaires et internationales dans son domaine de compétence.

Elle définit, en liaison avec la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et la direction des relations européennes et internationales et de la coopération, les mesures nécessaires à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

II. - Elle élabore, en lien avec la direction des affaires financières, le budget des programmes relatifs aux recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires, à la recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources et à la recherche spatiale.

Elle s'assure de la mobilisation des moyens nécessaires à la réalisation des priorités de la politique scientifique, avec les différents ministères concourant à la gestion des programmes de la mission interministérielle relative à la recherche et à l'enseignement supérieur. Elle contribue avec la direction des affaires financières à la préparation du budget de la mission, pour les programmes concernant la recherche.

Elle définit les objectifs et indicateurs de performance des programmes dont elle a la charge et en assure le suivi, dans le cadre des orientations fixées par la stratégie nationale de recherche et d'innovation.

Elle alloue les moyens aux organismes et établissements publics relevant du ministère chargé de la recherche et gère les dispositifs nationaux ne relevant pas de ces organismes.

Elle exerce la tutelle sur les établissements publics et organismes relevant du ministère chargé de la recherche et élabore le cadre juridique de leur fonctionnement.

Elle assure, avec les responsables des organismes de recherche, un dialogue de performance et de gestion, appuyé sur un contrat pluriannuel et les indicateurs de performance des organismes. Elle s'assure de la mise en œuvre de ce contrat.

Pour l'accomplissement de ses missions, elle s'appuie sur les travaux de l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

III. - En liaison avec le ministère chargé de l'industrie, elle définit la politique de recherche industrielle et d'innovation, favorise la création d'entreprises technologiques et assure le suivi, l'évaluation et l'amélioration des dispositifs d'aide à l'innovation et à la recherche.

Elle assure le suivi des contrats de projet Etat-régions pour ce qui concerne les établissements de recherche et coordonne l'action des délégués régionaux à la recherche et à la technologie.

Conjointement avec la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, elle élabore les politiques documentaire et d'information scientifique et technique, la politique de l'emploi scientifique et assure la cohérence du système d'information de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Conjointement avec la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et en liaison avec la direction générale des ressources humaines, elle définit la stratégie en matière de politique de gestion des ressources humaines et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences des établissements de formation et de recherche.

Conjointement avec la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, elle assure la cohérence nationale et territoriale des stratégies et politiques d'enseignement supérieur et de recherche.

Elle assure le secrétariat du Haut Conseil de la science et de la technologie et celui du Conseil supérieur de la recherche et de la technologie.

DGRI MEI
Mission expertise internationale
N.... 582 62

DGRI - DIRECTION GÉNÉRALE POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION
Roger GENET - directeur général 589 20
Catherine GAUDY, chef de service, adjointe au directeur général 597 12
Christian ESTEVE, chargé de mission 580 70
Hélène GOINGUENET, chargée de mission 584 69

DGRI UGARH
Frédéric MAUREL
597 03

Chargé de communication
Aymeric FICHOLLE
581 90

Services communs avec la DGESIP

DGRI SSRI
SERVICE DE LA STRATEGIE DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
N.... 587 56

DGRI SPFCO
SERVICE DE LA PERFORMANCE, DU FINANCEMENT ET DE LA CONTRACTUALISATION AVEC LES ORGANISMES DE RECHERCHE
N... 582 45
Christine COSTE, adjointe au chef de service 586 17

DGRI SETTAR
SERVICE DES ENTREPRISES, DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ET DE L'ACTION REGIONALE
N... 589 38

DGESIP/DGRI A
SERVICE DE LA COORDINATION STRATEGIQUE ET DES TERRITOIRES
N.... 588 53

DGESIP/DGRI B
SERVICE DES GRANDS PROJETS IMMOBILIERS
Alain NEVEU, chef de service
581 79

DGESIP/DGRI C
Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques
Olivier LEFEBVRE
582 69

DGRI SSRI A1
Environnement, planète-univers, espace
588 79

DGRI SSRI A2
Énergie, développement durable, chimie et procédés
N... 584 54

DGRI SSRI A3
Mathématiques, physique, nano-sciences, sciences et technologies de l'information et de la communication
N....

DGRI SSRI A4
Bio-ressources, écologie, agronomie
Michèle TIXIER-BOICARD
585 93

DGRI SSRI A5
Biologie et santé
N... 590 10

DGRI SSRI A6
Sciences de l'homme et de la société

DGRI SSRI A7
Sciences et société
Jean-Michel BESNIER

DGRI SSRI A8
Département de la coordination et des politiques transversales
Françoise THIBAUT
581 20

DGRI SSRI A9
Département des affaires européennes et internationales
Marc MORONI
587 45

DGRI SPFCO B1
Département de la gestion et du pilotage budgétaire des programmes
Maurice CARABONI
585 37

DGRI SPFCO B2
Département de l'appui au pilotage des organismes et de la réglementation
Benoît DEBOSQUE
588 06

DGRI SPFCO B3
Département des organismes transversaux et des grandes infrastructures de recherche
Armel DE LA BOURDONNAYE
580 11

DGRI SPFCO B4
Département des organismes spécialisés
Philippe PUJES
597 40

DGRI SETTAR C1
Département des politiques d'incitation à la recherche et développement des entreprises
Frédérique SACHWALD
588 19

DGRI SETTAR C2
Département des partenariats et de la valorisation
Pierre-Louis AUTIN
583 04

DGRI SETTAR C3
Département des entreprises innovantes et des secteurs émergents
Pierre-louis AUTIN
587 37

DGRI SETTAR C4
Département de l'action régionale
Marie-Hélène VOUETTE
588 30

DGESIP/DGRI A1
Mission de l'architecture du système de l'enseignement supérieur et de la recherche et des territoires
Marie-Françoise MERELLO
570 81

DGESIP/DGRI A2
Mission de l'emploi scientifique et du pilotage stratégique des ressources humaines
Frédéric LE CORRE
587 90

DGESIP/DGRI A3
Mission de la parité et de la lutte contre les discriminations
Agnès NETTER
580 07

DGESIP/DGRI A4
Mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire
Michel MARIAN
579 00

DGESIP/DGRI C1
Département des études statistiques
Hélène MICHAUDON
572 56

DGESIP/DGRI C2
Département des systèmes d'information
Bruno BERREZAIE
538 25

DGESIP/DGRI C3
Département des outils d'aide au pilotage
Emmanuel WEISENBURGER
566 52

**Services sous autorité commune du ministre de l'Education nationale, de la jeunesse et de la vie associative
et du ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche**

Secrétariat général (S.G.)

I. - Le secrétaire général définit et met en œuvre les politiques de modernisation administrative. Il s'assure, au sein des ministères, de la prise en compte des objectifs de performance des programmes budgétaires. Il coordonne les dispositifs de contrôle interne pour la maîtrise des risques mis en place au sein de ces ministères.

Il dirige le secrétariat général. Les directions et services mentionnés à l'article 2 sont placés sous son autorité.

Il veille à la cohérence de l'action ministérielle en assurant la coordination administrative entre les directions générales.

A ce titre, il organise l'exercice de la tutelle des établissements publics nationaux relevant de l'enseignement scolaire.

Il assure la coordination des travaux du Conseil supérieur de l'éducation, du conseil territorial de l'éducation nationale et des comités techniques paritaires ministériels.

II. - Le secrétariat général est chargé du programme budgétaire de soutien de la politique de l'éducation nationale arrêté dans les lois de finances et relevant du ministère de l'éducation nationale.

III. - Le secrétariat général comprend :

- La direction générale des ressources humaines ;
- La direction des affaires financières ;
- La direction des affaires juridiques ;
- La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance ;
- La direction des relations européennes et internationales et de la coopération ;
- La délégation à la communication ;
- Le service de l'action administrative et de la modernisation ;
- Le service des technologies et des systèmes d'information.

SECRETARIAT GÉNÉRAL
SG
Jean Marimbert - secrétaire général
fax 01 55 55 35 49
01 55 55 35 10

Directeurs de projet
Sylvain MERLEN 532 04
Jean-Baptiste LASNE (SIRHEN)
531 22

SG MCIMR
Mission de contrôle interne pour
la maîtrise des risques
Laure VAGNER-SHAW(*) 520 85

SG CEPIS
Cellule de pilotage des
systèmes d'information
fax 539 60
Maryse LE BRAS 532 33

DGRH
DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES
Josette THÉOPHILE, directrice générale,
secrétaire générale adjointe
01 55 55 40 00

Ecole supérieure de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la recherche
Denis BOULLIER, chef de service
directeur de l'ESEN
05 49 49 25 50

DAJ
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
N...
01 55 55 14 82

DREIC
**DIRECTION DES RELATIONS EUROPÉENNES ET
INTERNATIONALES ET DE LA COOPÉRATION**
Christine GAVINI-CHEVET, directrice
01 55 55 75 30

SAAM
**SERVICE DE L'ACTION ADMINISTRATIVE ET DE LA
MODERNISATION**
Eric BECQUE, chef de service
01 55 55 32 00

DAF
DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES
Frédéric GUIN, directeur
01 55 55 12 30

DEPP
**DIRECTION DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE
LA PERFORMANCE**
Michel QUÉRÉ, directeur
01 55 55 77 00

DELCOM
DÉLÉGATION À LA COMMUNICATION
Alexandre MONTAY, délégué
01 55 55 06 59

STSI
**SERVICE DES TECHNOLOGIES ET DES SYSTÈMES
D'INFORMATION**
Gilles FOURNIER, chef de service
01 55 55 13 82

(*) En cours de publication

Direction générale des ressources humaines (D.G.R.H.)

La direction générale des ressources humaines, dont le responsable a rang de secrétaire général adjoint, est chargée de la gestion des recrutements et des carrières des personnels des ministères, à l'exception des personnels d'administration centrale.

La direction générale des ressources humaines prépare, en liaison avec la direction générale de l'enseignement scolaire et la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et la direction générale pour la recherche et l'innovation, la politique et la gestion prévisionnelle des recrutements des ministères. Elle les met en œuvre en veillant à la cohérence des actions conduites par les autorités académiques.

En relation avec ces directions générales, elle définit les orientations relatives à la gestion de carrière de ces personnels et élabore les projets statutaires et indemnitaires. S'agissant des personnels relevant des organismes de recherche sous tutelle, elle coordonne l'élaboration des projets statutaires et indemnitaires.

Elle définit et met en œuvre la politique de recrutement, de formation et de gestion des personnels d'encadrement supérieur des services centraux, des services déconcentrés et des établissements publics relevant des ministères ainsi que des personnels d'inspection.

Elle contribue aux politiques contractuelles en apportant son expertise en matière de ressources humaines.

Elle définit la politique de formation initiale et continue des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé.

Elle définit les orientations générales de la politique de formation en matière de mobilité fonctionnelle et de parcours de carrière pour l'ensemble des personnels.

Elle s'assure de la mise en œuvre par les autorités académiques des actions de formation en s'appuyant, pour les personnels enseignants, sur les orientations définies par la direction générale de l'enseignement scolaire.

Elle veille au dialogue social et assure une fonction d'analyse sur les relations sociales, les métiers et les compétences.

Elle répartit les contingents d'autorisations spéciales d'absence et de décharges de service entre les organisations syndicales compte tenu de leur représentativité.

Elle assure le secrétariat des comités techniques paritaires ministériels.

DGRH MIPIL - Mission de pilotage de la maîtrise d'ouvrage des systèmes informatisés de gestion des moyens et des personnels
Christine CABASSU 511 81

DGRH MIPOMI - Mission de gestion des potentiels et de la mobilité internationale
Marie VANNOUQUE-DIGNE 538 12

DGRH PDHP - Pôle de détection des hauts potentiels
N... 511 31

DGRH
DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES
Josette THÉOPHILE - directrice générale, secrétaire générale adjointe
01 55 55 40 00 fax 01 55 55 47 34
Geneviève GUIDON, chef de service, adjointe à la directrice générale,
chargée des affaires transversales 01 55 55 40 14

DGRH MARS - Mission d'analyse des relations sociales
Christine AFRIAT 544 92

DGRH MCMPP - Mission de conseil en mobilité et parcours professionnels
Alain TRINTIGNAC 544 20

Chargée de communication - Marielle LYS 535 53

DGRH UGARH - Anne-Marie CELESTIN 544 85

DGRH A
SERVICE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
Jean Pascal BONHOTAL, chef de service, adjoint à la directrice générale 540 38

DGRH B
SERVICE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE
Thérèse FILIPPI, chef de service, adjointe à la directrice générale 543 00

DGRH C
SERVICE DES PERSONNELS INGÉNIEURS, ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ, ET DES BIBLIOTHÈQUES
Eric BERNET, chef de service, adjoint à la directrice générale 536 23

DGRH E
SERVICE DE L'ENCADREMENT
Fabienne BROUILLONNET, chef de service, adjointe à la directrice générale 523 26 fax 519 54

DGRH MIPH - Mission à l'intégration des personnels handicapés
Catherine ANDRIAMAHENINA 548 82

DGRH A1
Sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes
Philippe CHRISTMANN 540 02

DGRH A2
Sous-direction du pilotage du recrutement et de la gestion des enseignants-chercheurs
Claudine MESCLON 56216

DGRH B1
Sous-direction des études de gestion prévisionnelle et statutaires
Mireille EMAER 544 00
Bruno DUPONT, adjoint

DGRH B2
Sous-direction de la gestion des carrières
Christophe CASTELL 547 21
Marcel GOULIER, adjoint 542 83

DGRH C1
Sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et de l'action sanitaire et sociale
Marie-Aimée DEANA-CÔTÉ 514 50

DGRH C2
Sous-direction de la gestion des carrières
Didier SABINE 501 00
Michel PERROS, adjoint 504 85

DGRH D
Sous-direction du recrutement
Philippe SANTANA 545 00

DGRH E1
Sous-direction de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement
Jean-Pierre DELOCHE 51369
fax : 523 94

DGRH E2
Sous-direction de la gestion des carrières des personnels d'encadrement
Gilles BAL 512 90
fax : 519 54

DGRH A1-1
Département des études d'effectifs et d'analyse des ressources humaines
Bruno REGUIGNE 565 10

DGRH A2-1
Département du pilotage et d'appui aux établissements
Kim DAVID 560 53

DGRH B1-1
Bureau des études de gestion prévisionnelle
Nathalie ESCAFFRE-ANDRIEU 542 15

DGRH B2-1
Bureau des enseignants du 1er degré
Catherine GENY-QUERY 547 75

DGRH C1-1
Bureau des études de gestion prévisionnelle
Benoit MARTIN 535 27

DGRH C2-1
Bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé
Lionel HOSATTE 515 40

DGRH D1
Bureau des affaires générales, réglementaires et des systèmes d'information
Marie-Thérèse POURCHASSE 545 45

DGRH E1-1
Bureau des statuts, de la réglementation et de la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences
Isabelle SARTHOU 523 84
fax : 523 94

DGRH E2-1
Bureau de l'encadrement administratif
Francia COMA 513 80
fax : 523 94

DGRH A1-2
Département des études statutaires et réglementaires
Joëlle LE ROUX 547 91

DGRH A2-2
Département de conseil et d'appui aux instances nationales
Dominique COURBON 562 44

DGRH B1-2
Bureau du pilotage de gestion
Bérénice MARCASSUS 541 49

DGRH B2-2
Bureau des affectations et des mutations des personnels du 2d degré
Hervé SPAENLE 545 50

DGRH C1-2
Bureau des études statutaires et réglementaires
Nathalie LAWSON(*) 514 92

DGRH C2-2
Bureau des personnels ingénieurs, techniques, adm, de recherche et de formation
Gisèle MACHEREY 501 44

DGRH D2
Bureau des moyens et des marchés
N... 542 56

DGRH E1-2
Bureau des emplois fonctionnels et des carrières
Danièle CARME 523 56
fax : 516 70

DGRH E2-2
Bureau des IA-IPR et des IEN
Philippe ETIENNE 539 86
fax : 522 59

DGRH A2-3
Département des personnels enseignants-chercheurs des disciplines de santé
Christian LONGUERE 560 82

DGRH B1-3
Bureau des études statutaires et réglementaires
Marc TEISSIER 546 02

DGRH B2-3
Bureau de gestion des carrières des personnels du 2d degré
Claire GAILLARD 542 80

DGRH B2-4
Bureau des personnels enseignants du 2d degré hors académie
Noël HERRMANN 546 20

DGRH C1-3
Bureau de l'action sanitaire et sociale
Annick DEBORDEAUX 535 80

DGRH C2-3
Bureau des personnels des bibliothèques
Dominique BELASCAIN 501 49

DGRH D3
Bureau des concours enseignants du second degré de lettres, langues et du tertiaire
Thierry CAMUS 542 03

DGRH E1-3
Bureau des concours et des politiques de recrutement
Frederic SPRYWA 513 93
fax : 523 94

DGRH E2-3
Bureau des personnels de direction des lycées et collèges
Ghislaine FRITSCH 518 55
fax : 517 09

DGRH B2-5
Bureau des affaires contentieuses et disciplinaires des 1er et 2d degrés
Nathalie MAES 542 77

DGRH D4
Bureau des concours enseignants du premier degré et des concours du second degré de sciences, EPS, arts et vie scolaire
Brigitte COSSON-LADET 544 51

DGRH D5
Bureau des concours des personnels adm, techniques, sociaux et de santé, des biblio. et des ITRF
Dominique MOZZICONACCI 52495

(*) En cours de publication

Direction générale des ressources humaines

Ecole supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESEN)

L'Ecole supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est un service à compétence nationale, rattachée à la direction générale des ressources humaines (DGRH).

Elle est chargée de la conception, du pilotage et de la mise en œuvre de la formation des personnels d'encadrement pédagogiques et administratifs, des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des personnels des bibliothèques du ministère chargé de l'éducation nationale et du ministère chargé de l'enseignement supérieur, à l'exception de ceux gérés par le service de l'action administrative et de la modernisation. Elle concourt à des actions de réflexions et d'échanges sur le système français d'enseignement et de formation.

DGRH
DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES

ECOLE SUPERIEURE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Denis BOULLIER, chef de service, directeur de l'ESEN

05 49 49 25 50

Fax :05 49 49 26 99

DGRH ESEN A

Département des formations de
l'enseignement supérieur et de la
recherche

Camille GALAP
Adjoint au directeur

05 49 49 25 20

DGRH ESEN B

Département des formations de
l'enseignement scolaire et de
l'innovation

Jean DUCHAINE
Adjoint au directeur

05 49 49 25 01

DGRH ESEN C

Département des relations
internationales et des
partenariats

Jean-Claude CHAPU
Adjoint au directeur

05 49 49 25 49

DGRH ESEN D

Secrétariat général

Isabelle OBLET

05 49 49 25 80

DGRH ESEN D-C1

Cellule informatique

Pascal LITTIERRE-BIHAN

05 49 49 25 04

DGRH ESEN D-COM

Cellule communication et qualité

Frédérique AMOUROUX

05 49 49 25 70

DGRH ESEN D-GRH

Cellule gestion des ressources
humaines

Sylvie BOUTEILLE

05 49 49 25 55

DGRH ESEN D1

Bureau des affaires financières

Sylvia SEGANTIN

05 49 49 25 56

DGRH ESEN D2

Bureau de l'accueil des stagiaires, du
patrimoine immobilier et
du service intérieur

Bernard JEAN

05 49 49 25 12

Direction des affaires financières (DAF)

I. - La direction des affaires financières coordonne la préparation du budget de la mission interministérielle " enseignement scolaire " et de la mission interministérielle " recherche et enseignement supérieur ".

Elle coordonne l'exécution budgétaire.

Elle assure la tenue des comptabilités prévues à l'article 27 de la loi organique du 1er août 2001 susvisée, le suivi des dépenses salariales et le contrôle des plafonds d'emplois ministériels et de la masse salariale. Elle conduit l'expertise technique et financière des projets statutaires et indemnitaires pour l'ensemble des personnels.

Elle analyse le coût des actions menées par les ministères et réalise des études financières.

Elle concourt à la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne budgétaire et comptable et la coordonne, pour les ministères.

Elle assure la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information budgétaires et financiers des ministères.

Elle est chargée des questions relatives aux pensions pour l'ensemble des personnels de l'enseignement scolaire, de l'enseignement supérieur et de la jeunesse et des sports.

Elle traite des questions relatives aux établissements d'enseignement privés.

II. - La direction des affaires financières est chargée du programme budgétaire relatif à l'enseignement privé du premier et du second degré arrêté dans les lois de finances et relevant du ministère de l'éducation nationale.

DAF BEAG
Bureau des études et des affaires générales
fax 517 99
Françoise LEGRAND 517 67

DAF- DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES
fax 01 55 55 27 27
Frédéric GUIN- directeur
01 55 55 12 30
Pierre-Laurent SIMONI, chef de service, adjoint au directeur
fax 01 55 55 26 59 **01 55 55 32 72**

DAF CI - Cellule informatique
Christian CHABBAL 537 91/fax 531 24

DAF UGARH
Martine GIACOMETTI 532 75/fax 514 03

DAF DCISIF
Département du contrôle interne et des systèmes d'information financiers
fax 523 79
Jean-Pascal CHAPAT (*)
521 61

DAF A
Sous-direction du budget de la mission « enseignement scolaire »
fax 527 44
Thierry BERGEONNEAU
561 66

DAF B
Sous-direction du budget de la mission « recherche et enseignement supérieur »
fax 587 34
Chantal CHAMBELLAN LE LEVIER
585 52

DAF C
Sous-direction de l'expertise statutaire, de la masse salariale et du plafond d'emplois
fax 515 38
Véronique GRONNER
521 02
Véronique GRIS, adjointe

DAF D
Sous-direction de l'enseignement privé
fax 517 03
Frédéric BONNOT
537 15

DAF E
Service du pilotage de la gestion des données de carrière pour la retraite
Evelyne LIOUVILLE
Chargée de l'intérim du service
02 40 62 71 04

DAF A1
Bureau du budget de la mission « enseignement scolaire »
fax 527 44
Dominique PACHOT
533 20

DAF MIRES
Mission de synthèse « recherche et enseignement supérieur »
Guillaume GAUTIER
585 67

DAF C1
Bureau de l'expertise statutaire et indemnitaire
fax 515 38
Nadine COLLINEAU
512 80

DAF D1
Bureau des personnels enseignants
fax 538 81
Fabien STROBEL
537 88

DAF E CAJD
Cellule des affaires juridiques et de la documentation
fax : 02 40 62 71 57
Hélène POCHAT (*)
02 40 62 71 51

DAF A2
Bureau de la comptabilité de l'enseignement scolaire
fax 511 21
Liliane COLAS (*)
531 74

DAF B1
Bureau du budget et de la réglementation financière de l'enseignement supérieur
fax 575 75
Jean-Philippe MOLERE
566 77

DAF C2
Bureau de la masse salariale et du suivi du plafond d'emplois
Fax 539 42
Christine LECOMTE
531 98

DAF D2
Bureau des établissements
fax 508 64
Thomas LEWIN
516 85

DAF E1
Département des affaires générales et du système d'information
fax 02 40 24 61 03
Michel LEMAITRE (*)
02 40 62 71 20

DAF A3
Bureau de la réglementation comptable et du conseil aux EPLE
fax 518 63
Jean-Philippe TREBILLON
537 60

DAF B2
Bureau de la réglementation et de la gestion financières des organismes de recherche
fax 587 34
Jerôme MARIE
586 14

DAF C3
Bureau des rémunérations
fax 514 15
Gilles MAURICE (*)
532 70

DAF D3
Bureau des établissements
fax 508 64
Thomas LEWIN
516 85

DAF E2
Département de la gestion des cotisations et des relations avec les régimes de retraite
Fax : 02 40 60 53 82
Séverine IMOBERDORF (*)
02 40 62 71 32

DAF A4
Bureau des opérateurs de l'enseignement scolaire
fax 512 01
Olivia LEMARCHAND
532 92

DAF B3
Bureau de la comptabilité de l'enseignement supérieur et de la recherche
fax 575 07
Philippe CARBONI
567 05

(*) En cours de publication

DAF E3
Département de la coordination et du suivi de l'administration des comptes individuels
fax : 02 40 60 64 89
Catherine RIOU (*)
02 40 62 72 32

Direction des affaires juridiques (DAJ)

La direction des affaires juridiques exerce une fonction de conseil, d'expertise et d'assistance auprès de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements. A ce titre, elle est consultée sur les projets de textes législatifs ou réglementaires préparés par les directions générales et les autres directions et assure le suivi des procédures d'adoption de ces textes. Elle est responsable de la codification des textes législatifs et réglementaires.

Elle représente les ministres devant les juridictions dans les instances ne relevant pas du contentieux des pensions ou de la compétence des services déconcentrés.

Elle assure la diffusion des compétences et connaissances juridiques auprès de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics sous la tutelle des ministres.

Elle assure le secrétariat du Conseil supérieur de l'éducation.

DAJ MICOD
Mission de codification
Henri PERETTI *fax 520 27*
506 17

DAJ MIPREV - Mission chargée de la
prévention des phénomènes sectaires
dans l'éducation nationale
Roger François GAUTHIER *fax 506 50*
528 60
Roger CHUDEAU

DAJ
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
N...
N....
fax 01 55 55 28 55
01 55 55 14 82
fax 01 55 55 32 97
01 55 55 18 37

DAJ UGARH
Gilles RAYNAUD
519 93

DAJ CIDJ
Centre
d'information et
de documentation
juridique
fax 519 20
536 21
Julius COIFFAIT

DAJ A
SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES DE L'ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE
fax 01 45 48 96 27
Marie-Cécile LAGUETTE 536 46
N... 536 39

DAJ A1
Bureau des consultations et du contentieux
relatifs aux établissements et à la vie
scolaire
Guillaume THOBATY *fax 515 88*
518 38

DAJ A2
Bureau des consultations et du contentieux
relatifs aux personnels
Marie-Véronique PATTE-SAMAMA *fax 524 90*
537 06

DAJ A3
Bureau des affaires générales
Julius COIFFAIT *fax 531 71*
539 05

DAJ B
SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
Thierry REYNAUD *fax 502 70*
502 50

DAJ B1
Bureau des consultations et de l'assistance
juridique
Véronique VAROQUEAUX *fax 502 70*
502 53

DAJ B2
Bureau des affaires contentieuses de
l'enseignement supérieur et de la recherche
Virginie RIEDINGER *fax 502 71*
502 68

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance exerce une fonction de suivi statistique, d'expertise et d'assistance pour l'ensemble des ministères. Elle garantit la qualité de la production statistique.

Elle est chargée de la conception et de la gestion du système d'information statistique en matière d'enseignement. Elle a la responsabilité des répertoires et nomenclatures utilisés dans les systèmes d'information et de gestion du ministère de l'éducation nationale.

Elle conçoit et met en œuvre, à la demande des autres directions du ministère de l'éducation nationale, un programme d'évaluations, d'enquêtes et d'études sur tous les aspects du système éducatif.

Pour les questions statistiques intéressant à la fois l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur et la recherche, elle apporte son concours à la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et à la direction générale pour la recherche et l'innovation et réciproquement.

Elle assure, par sa fonction d'expertise et de conseil, la cohérence de la mesure de la performance aux niveaux national et territorial. Elle calcule les indicateurs de performance que les directions et les services déconcentrés mettent en œuvre dans les programmes budgétaires. Elle est associée à la conception des systèmes d'information et de gestion nécessaires à ce calcul.

A la demande des autres directions, elle conçoit et met à disposition les outils d'aide à l'évaluation, à la mesure de la performance, au pilotage et à la décision.

Elle pilote des études et des recherches avec les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche pour assurer une fonction de veille en matière de politique éducative.

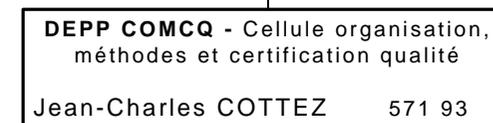
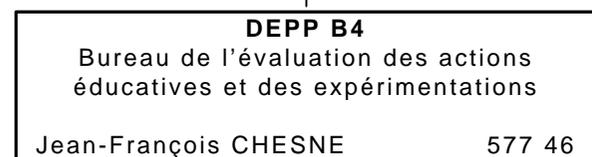
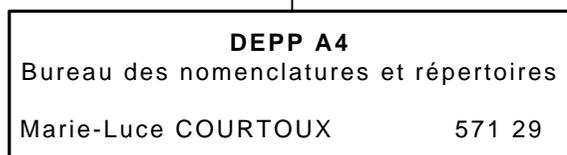
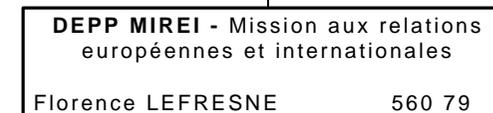
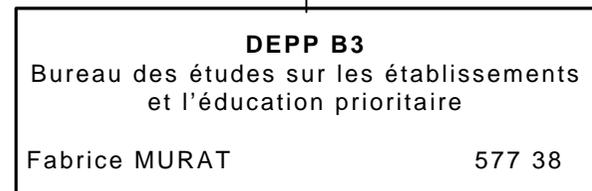
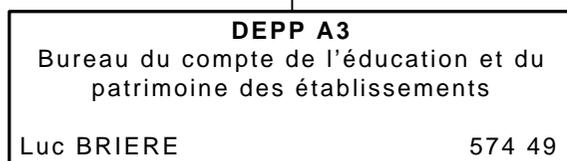
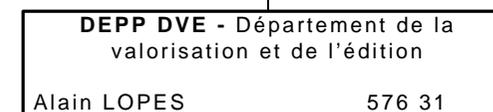
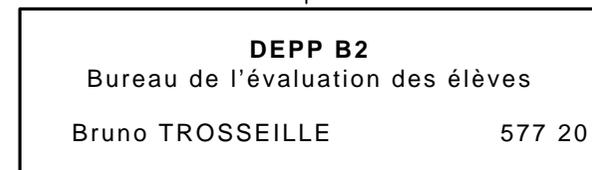
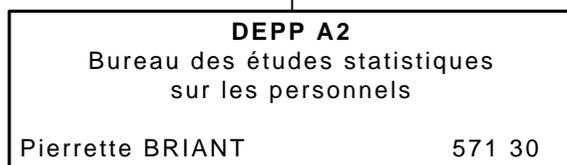
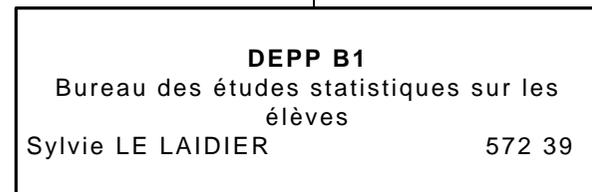
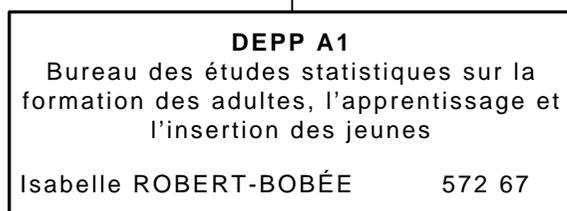
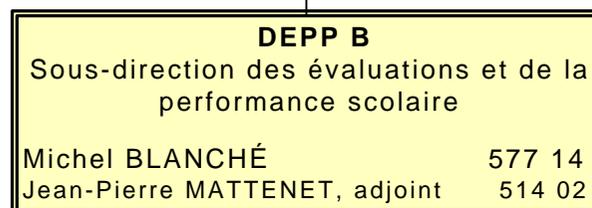
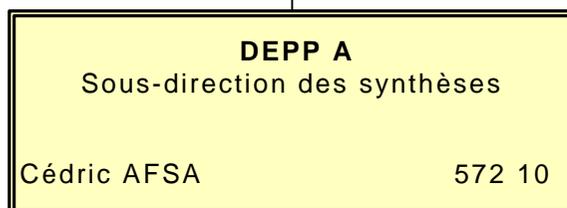
Elle participe aux projets européens ou internationaux destinés à comparer les performances et les modes de fonctionnement des différents systèmes éducatifs.

Elle élabore des prévisions et scénarios d'évolution du système éducatif.

Elle assure la diffusion de l'ensemble de ses travaux.



DEPP UGARH
 Alice MIRALLES
 570 58



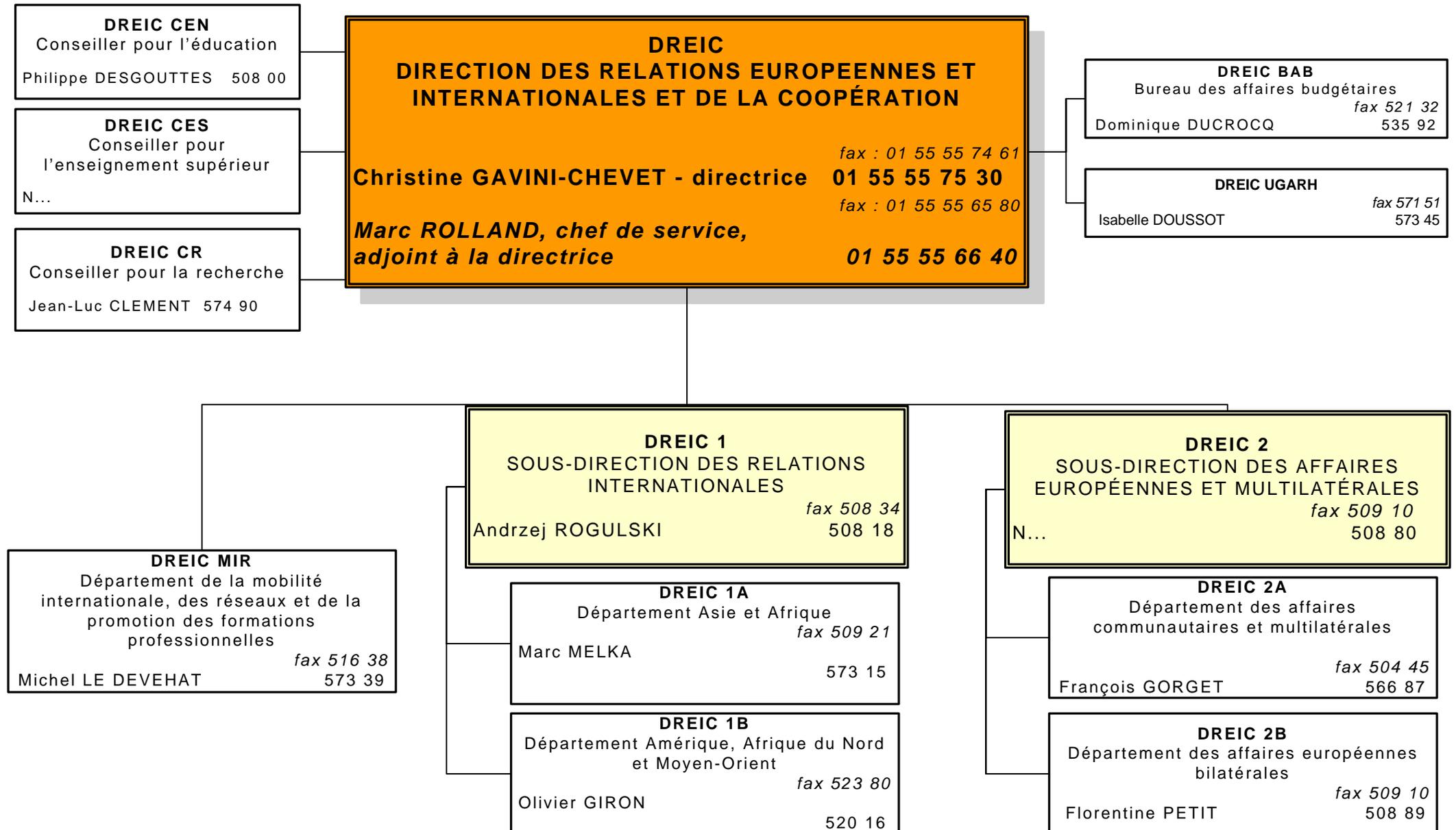
Direction des relations européennes et internationales et de la coopération (DREIC)

La direction des relations européennes et internationales et de la coopération coordonne les politiques européenne, internationale et de coopération des ministères. Elle contribue à l'ouverture internationale du système éducatif français et au développement de la francophonie.

Elle coordonne le développement des échanges et de la coopération avec les systèmes scolaires, universitaires et de recherche étrangers. A cette fin, elle contribue à la préparation des accords bilatéraux ainsi qu'à l'élaboration des projets conduits dans le cadre des organisations européennes ou internationales compétentes.

Elle apporte son concours à la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et à la direction générale pour la recherche et l'innovation pour la définition des mesures nécessaires à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Elle prépare les positions des ministères, en liaison avec les directions concernées, et assure leur représentation dans les instances et rencontres internationales, notamment dans les conseils et comités européens de l'éducation.



Délégation à la communication (DELCOM)

La délégation à la communication élabore la politique d'information et de communication interne et externe des ministères et coordonne sa mise en œuvre aux niveaux central et déconcentré.

**DELCOM
DÉLÉGATION À LA COMMUNICATION**

fax : 01 55 55 07 29

Alexandre MONTAY, délégué

01 55 55 06 59

fax 527 21

Christian DUC, adjoint au délégué

01 55 55 14 70

Laure-Aurélia GUILLOU, adjointe au délégué,
chargée des questions relatives à l'éducation nationale

01 55 55 14 57

Perrine DANMANVILLE, adjointe au délégué,

chargée des questions relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche

01 55 55 90 01

DELCOM UGARH
Elisabeth DIVET
514 06

DELCOM 1

Département de la communication pour l'enseignement
supérieur et la recherche

*fax : 590 33
590 01*

Perrine DANMANVILLE

DELCOM 3

Bureau de presse

*fax : 553 63
530 10*

Chantal DESNOUES

DELCOM 5

Bureau de l'animation de la communication interne et des
réseaux

*fax : 534 66
517 83*

Anne DEMANGEOT-FRANÇOISE

DELCOM 7

Bureau des campagnes, des événements et des partenariats

*fax : 532 67
527 24*

Sarah ALIBERT

DELCOM 2

Bureau de la veille, des sondages et de la documentation

*fax : 514 28
514 60*

Jacques AMSELLEM

DELCOM 4

Bureau du Web

*fax : 529 47
502 37*

Olivier COLAS

DELCOM 6

Bureau de la création graphique et de la production
multimédia

*fax : 529 47
524 93*

Frédérique JAMIN-LORENCEAU

Service de l'action administrative et de la modernisation (SAAM)

I. - Le service de l'action administrative et de la modernisation assure la gestion administrative et financière des moyens de l'administration centrale.

Il réalise pour l'ensemble des personnels de l'administration centrale les prévisions relatives à la masse salariale dont il assure le pilotage et la gestion. Il a compétence en matière de gestion des emplois et des personnels, à l'exception des personnels d'encadrement supérieur et d'inspection gérés par la direction générale des ressources humaines.

Il définit et conduit, en relation avec la direction générale des ressources humaines et la direction des affaires financières, la politique des ressources humaines des personnels qu'il gère.

Il élabore et met en œuvre la politique immobilière et la politique d'achat des ministères.

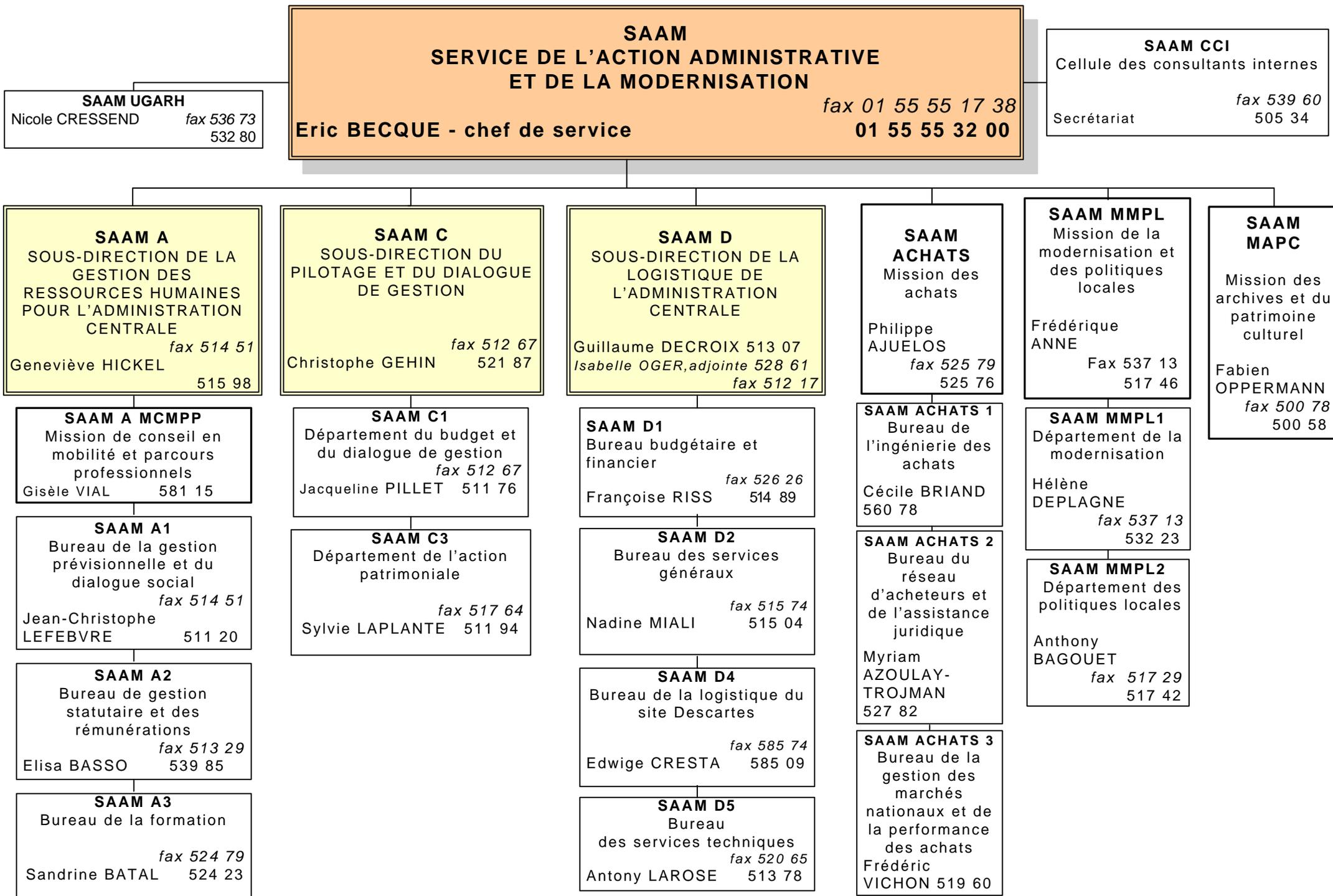
Il développe en relation avec la direction des affaires financières le contrôle de gestion. Il anime les procédures d'évaluation et de recherche de la performance ainsi que le suivi des politiques interministérielles de modernisation et des politiques locales.

Il assure le secrétariat du conseil territorial de l'éducation nationale et du comité technique paritaire central.

Il met en œuvre la politique d'archivage des ministères.

II. - Il contribue à la préparation du programme budgétaire de soutien de la politique de l'éducation nationale arrêté dans les lois de finances et relevant du ministère de l'éducation nationale et au contrôle de son exécution.

Il répartit les crédits qu'il gère au titre de ce programme entre les services déconcentrés.



Service des technologies et des systèmes d'information (STSI)

Le service des technologies et des systèmes d'information participe à l'élaboration des grandes orientations en matière de systèmes d'information pour l'ensemble du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et de leurs établissements. Il conduit la mise en œuvre opérationnelle du schéma stratégique des systèmes d'information et des télécommunications.

Il assure la maîtrise d'œuvre des projets informatiques et en propose la programmation budgétaire aux instances de pilotage.

Il assure la mise à niveau, la sécurité et la qualité des systèmes d'information et de communication.

Il anime et coordonne l'action des services déconcentrés et d'administration centrale dans les domaines relevant de sa compétence.

STSI BMCG
Bureau des moyens et du
contrôle de gestion
fax 535 89
Vincent LARROQUE
514 35

STSI UGARH
Pascale THIBAUT
505 86

STSI
**SERVICE DES TECHNOLOGIES
ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION**
fax 01 55 55 35 89
Gilles FOURNIER - chef de service 01 55 55 13 82

STSI A
SOUS-DIRECTION DES INFRASTRUCTURES
TECHNIQUES
ET DE L'EXPLOITATION
fax 525 89
Maurice FISCHER 525 86
Jean CERVONI, adjoint 535 87

STSI B
SOUS-DIRECTION DES SYSTÈMES
D'INFORMATION
fax 506 58
Michel MASSON 509 51

STSI A1
Bureau des expertises techniques,
des projets d'infrastructures et de
la sécurité des systèmes
d'information
fax 508 87
Catherine GRAZIANI 536 42

STSI A2
Bureau du pilotage de l'exploitation
des systèmes d'information
fax 539 19
Claude SAIVE 513 70

STSI A3
Bureau des infrastructures
techniques et des prestations de
service informatique pour
l'administration centrale
fax 573 31
Lamia HOUFANI-TOUAFCHIA
510 67

STSI B1
Bureau des projets et des
applications nationales
fax 534 29
Ghislaine MARECHALLE 510 92

STSI B2
Bureau de l'ingénierie et du
déploiement des systèmes
d'information et de communication
de l'administration centrale
fax 528 40
Catherine BRAX 520 33

STSI B3
Bureau de la qualité, des méthodes
et des outils
fax 506 58
Laurence MORANDI 520 68

IMPLANTATION DES SITES DES ADMINISTRATIONS CENTRALES
DES MINISTRES DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

